



## **Protocole sanitaire de L'UATL pour la rentrée 2020/2021**

Version provisoire en vigueur au 17 septembre 2020

### **SOMMAIRE**

- 1. Le contexte du protocole sanitaire COVID**
- 2. Le protocole dans les locaux**
- 3. Le protocole hors du siège de l'UATL**
- 4. Cas particuliers**

## 1. Le contexte

### 1.1. Les règles nationales et locales face au risque de propagation du Covid-19

En raison de l'épidémie de COVID les autorités sanitaires ont instauré des règles qui s'imposent à tous et des recommandations.

Le directeur scientifique de l'ARS pays de la Loire précise dans une de ses chroniques présente deux éléments remarquables :

« *Prévenir la transmission par les mains, la plus importante : se laver les mains encore et encore* ».

Et à propos de la transmission par aérosols et gouttelettes : « *Si tout le monde porte un masque en revanche, chacun de ces risques est considérablement réduit.*

*La logique de protection est donc altruiste, et elle est considérablement démultipliée lorsqu'elle est collective. La responsabilité de chacun est engagée. »*

Il est recommandé d'utiliser l'**application StopCovid** sur les smartphones de chacun afin de faciliter la recherche de cas contact en cas d'infection ;

### 1.2. Les particularités de l'UATL

Les adhérents sont généralement des personnes considérées comme vulnérables en raison de leur âge ; ils sont parfois porteurs de vulnérabilités particulières. Leur participation aux activités de l'UATL contribue à leur bonne santé ; il convient donc de ne pas les en priver abusivement si des dispositions sanitaires peuvent être prises pour réduire leur exposition au risque de contamination. C'est ce que propose ce protocole sanitaire.

Les adhérents sont informés qu'ils ne doivent pas participer ni se rendre dans les locaux s'ils se savent porteurs du virus ou s'ils présentent des symptômes de la Covid. Ils sont encouragés à ne pas venir si le port du masque leur paraît incompatible avec leur bien-être. De nombreuses activités se déroulent dans des salles extérieures ou en plein air ; un protocole adapté y est appliqué.

Les locaux de l'UATL sont anciens, les circulations étroites, les salles sont de tailles très variées et l'activité peut être statique ou dynamique. Les activités se déroulent par quart de journée, entraînant des allées et venues nombreuses puisque les locaux peuvent accueillir jusqu'à 600 personnes. Les distances minimales de 1m entre les participants ne peuvent être assurées ni dans les circulations ni dans les salles. Puisque le port du masque par tous et tout le temps ainsi que des dispositions sanitaires adaptées permettent de réduire l'exposition au risque de contamination il est proposé d'en systématiser le port.

Dans les établissements du type de l'UATL, le respect de ces « gestes barrières » suppose qu'il soit effectivement possible, tant pour les salariés, les bénévoles que pour les adhérents, d'avoir accès à des installations sanitaires propres munies de savon, d'essuie main jetable ou de séchoir. De plus, il importe de veiller tout particulièrement à l'aération et au ménage complet des locaux de l'établissement, incluant notamment le nettoyage des surfaces et des objets collectifs (tables de classe, poignées de porte et de fenêtre, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, chasses d'eau, télécommandes, ordinateur portable etc.).

### 1.3. L'information

L'information doit être continue hors et au sein de l'UATL. En externe via le site de l'UATL, en interne via des points d'affichage aux points de passage du plus grand nombre.

## 2. Le protocole dans les locaux du siège

### Protocole UATL collectif

1. Port du masque par les permanents bénévoles ou salariés employés dans des tâches en relation avec les adhérents ; écrans transparents sur les bureaux de l'accueil.
2. Mise en place des moyens de désinfection pour les participants aux activités : fourniture de spray et de gel, de serviettes en papier ou essuie-tout jetables (pas de lingettes synthétiques)
3. Nettoyage quotidien des locaux et désinfection en particulier des poignées de portes, boutons poussoirs et sièges de toilettes, interrupteurs
4. Nettoyage et désinfection des équipements (audio-visuels, télécommandes, informatique, gymnastique, ...)
5. Aération des locaux après chaque activité (par les participants)
6. Information des usagers
  1. A l'entrée, avec un rappel des règles sanitaires avec les affiches de la santé publique sur les gestes barrières, le port du masque ou le respect des règles de distanciation.
  2. Dans les circulations, avec les affiches ports du masque, respect des règles de distanciation ainsi que le sens de progression interne de l'UATL afin de gérer le flux des adhérents.
  3. Un rappel du nombre de personnes maximum pouvant intégrer une salle de classe doit être affiché sur la porte d'entrée.
  4. Des affiches concernant le lavage des mains dans les toilettes.

### Protocole UATL individuel pour les participants et animateurs

1. Avoir chacun un flacon personnel de gel hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains,
2. se laver les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique ;
3. porter le masque en permanence dans la cour et dans tous les locaux, dans les circulations et pendant les activités et les cours
4. éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche ;
5. ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser ;
6. ne pas échanger de crayons ou de petit matériel sans désinfection
7. Nettoyer les tables et chaises, les claviers et souris, avec essuie-tout et lotion désinfectante en pulvérisateur
8. Aérer les locaux après chaque cours ou activité (ouvrir portes et fenêtres)
9. Les animateurs pourront, s'ils respectent une distance de 2 m avec le participant le plus proche, retirer leur masque pendant leur intervention sans rapprochement des participants; cependant ils devront le remettre pour toute conversation rapprochée et lors de la circulation dans les locaux.
10. Activer l'application StopCovid sur son smartphone avec activation du bluetooth et remplir les feuilles de présence
11. Certaines activités ont de règles particulières chapitre 4

## 3 Le protocole HORS UATL, en extérieur

Il s'agit de respecter les protocoles des salles dans lesquelles sont pratiquées diverses activités ; les principes de base sont les mêmes. Certaines particularités peuvent être précisées en fonction des activités.

1. Activer StopCovid sur le smartphone avec activation du bluetooth et avoir une feuille de présence remplie par l'animateur
2. Pour les activités sportives adopter les mesures préconisées par les fédérations sportives, quand bien même nous n'y sommes pas affiliés

- 3 Se laver les mains et désinfecter les équipements
- 4 Porter le masque tant que l'on n'est pas dans l'activité physique : voir ci-dessous \*
- 5 Respecter la distance de 2m pendant l'activité sportive sauf si l'activité ne le permet pas. .

*\* Recommandation ARS Pays de la Loire pour la pratique sportive :*

*Les pratiquants portent le masque dès l'entrée dans l'établissement à chaque instant, y compris dans les vestiaires, jusqu'à l'arrivée sur l'aire de pratique et le commencement de l'activité physique et sportive. Pendant la pratique de l'activité, le port du masque n'est pas obligatoire.*

*La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée dès qu'une activité physique ou sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur sauf lorsque par sa nature même, l'activité ne le permet pas.*

*Les règles de distanciation physique doivent s'appliquer au transport, notamment ceux utilisés pour amener les sportifs sur le site de pratique.*

#### **4 CAS PARTICULIERS (règles complémentaires)**

**Danse :** port du masque, rapprochement en fonction de l'activité avec lavage des mains préalable

**Instruments à vent :** Pas de masque lorsqu'on joue, chacun utilise son pupitre désinfecté, pas d'échange de partition

**Gymnastique, yoga :** en plus, chacun apporte son tapis individuel

**Reliure cartonnage :** port du masque, pas de partage des petits matériels

**Jeux de carte et de plateau :** port du masque et désinfection des cartes et objets

**Golf :** voir les règles de la fédération sportive

**Randonnée :** Déclaration préalable des sorties à la préfecture

**Cyclotourisme :** Déclaration préalable des sorties à la préfecture

**Tennis:** voir les règles de la fédération sportive

**Natation:** voir les règles de la fédération sportive